

MODE D'EMPLOI : CAMPAGNE D'ADÉSION 2022

Dans la poursuite de notre process de simplification et de dématérialisation, nous vous invitons à remplir le bulletin d'adhésion en ligne.

Aucun papier ne vous sera envoyé par courrier.

Voici quelques explications concernant les modalités d'inscription.

1. Bulletin d'adhésion

Le bulletin d'adhésion avec les coordonnées de votre structure et vos contacts est prérempli avec les informations délivrées l'année précédente. Il vous suffit de vérifier, compléter ou modifier vos données le cas échéant puis de cliquer sur le bouton droit pour enregistrer provisoirement et revenir ensuite sur votre fiche et/ou sur le bouton gauche pour un envoi final. Attention votre adhésion sera prise en compte uniquement après avoir cliqué sur le bouton « envoyer votre adhésion ».

Conservez bien le lien qui vous est transmis, car il vous permettra en cours d'année de modifier et actualiser vos informations, en nous donnant la possibilité d'actualiser nos fichiers.

Le calcul du montant de la cotisation se fait automatiquement. Un montant de transaction à effectuer sera généré automatiquement, en accompagnement de votre formulaire d'adhésion.

2. Règlement

Une facture vous sera envoyée à la réception du bulletin d'adhésion.

Le règlement peut être effectué par virement au compte mentionné sur la facture, **ou par chèque** à l'ordre d'Accords Centre-Val de Loire que vous enverrez par courrier à l'adresse suivante :

Accords Centre-Val de Loire - 1 avenue de Châteaudun - B.P 50050 - 41913 BLOIS Cedex 9.

Une attestation d'adhésion vous sera adressée par mail après réception de votre règlement¹.

3. Pour adhérer au contrat-groupe Monceau Assurances

Veuillez retourner le bulletin de demande d'adhésion de l'assurance des associations musicales reçu par mail **ainsi que l'attestation d'adhésion à ACVL qui vous sera adressée dès réception de votre règlement¹**, par courrier à

MONCEAU ASSUR'AGENCE
Monsieur Damien Charté
10 rue du Bourg Neuf - 41000 Blois
Tel : 02.54.74.00.00 Fax : 02.54.74.00.33
blois@monceauassurance.com

Un contrat d'adhésion vous sera envoyé à la réception de votre demande par Monsieur Damien Charté.

4. Pour une première adhésion au service de gestion salariale

Vous serez contacté pour estimer vos besoins afin de vous fournir un devis.

5. Tarifs 2022

Cotisation Accords Centre-Val de Loire :

1,45 € par adhérent (musicien, élève, choriste ...)
+ cotisation fixe de 50 €.

Adhésion au service de gestion salariale :

7,00 € par bulletin de salaire généré sur l'année civile en cours pour un siège social en Loir-et-Cher.
Facturation semestrielle, convention valable 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Ouverture de dossier pour un nouvel utilisateur

Initialisation de la mission sociale : frais d'initialisation sur devis.
Frais de mise à jour des bases DSN à prévoir en cas d'entrée en cours d'année.

¹ Le contrat d'assurance groupe Monceau-Assurances étant réservé aux adhérents d'ACVL, une attestation d'adhésion à ACVL à jour est désormais nécessaire pour toute demande d'adhésion ou de reconduction de votre contrat auprès de la compagnie d'assurance.